

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4697

présenté par  
M. Vidalies, M. Eckert  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Pour la définition des zones d'animation culturelle permanente, il prend en compte obligatoirement, sous la signature du ministre chargé de la culture, l'existence d'un cinéma qui s'implique dans la diffusion d'œuvres d'art et essai, et d'une librairie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Jour commun de repos et de loisir, le dimanche doit être un temps d'incitation à découvrir activités différentes de la semaine. La lecture, comme le cinéma qui offre à voir des œuvres non habituellement diffusées sur les canaux télévisuels, font pleinement partie des activités qui permettent l'éducation populaire qu'il convient d'encourager en lieu et place d'une incitation toujours plus forte à la consommation de biens strictement matériels.